

Devenir Délégué du Personnel

Règlementaire et Ressource Humaines

Objectifs

- Connaître la réglementation entourant le délégué du personnel (Obligations, devoirs, droits, et missions).
- Maîtriser les tenants et les aboutissants des différentes missions
- Professionnaliser l'exercice des missions du délégué du personnel
- Savoir préparer et rendre pertinente une réunion.
- Optimiser les rapports avec la direction et les collaborateurs.
- Devenir acteur de prévention dans l'entreprise et force de proposition

Pour qui

Délégués du personnel titulaires et suppléants

Prérequis

Aucun

Maîtriser les volets juridiques et pratiques de l'exercice du mandat

Programme

Savoir se positionner comme un délégué du personnel

Situer son rôle de DP

- Maîtriser les aspects réglementaires de la fonction de DP
- Identifier et s'approprier les différentes prérogatives et obligations du DP

S'approprier les différentes missions qui découlent du mandat de DP

- Les missions générales du DP
- Les attributions supplétives du DP

Savoir agir comme un Délégué du personnel

Savoir s'acquitter de ses différentes missions

- Défendre les libertés individuelles
- Intervenir auprès de l'inspecteur du travail
- Effectuer un contrôle
- Mettre en œuvre un droit d'alerte
- Savoir réussir une intersession (employeur, autres IRP, inspecteur du travail...)
- Maîtriser les différentes missions supplétives en cas de carences des autres IRP (CHSCT, CE, ...)

Savoir préparer une réunion et la rendre pertinente

- Connaître les meilleurs moyens de communication internes et savoir les optimiser.
- Gérer la relation avec votre management et l'encadrement.
- Savoir élaborer et promouvoir un plan d'actions.

Devenir acteur dans la démarche de prévention

La prévention par l'analyse du travail

- Savoir analyser une situation de travail dans toute sa complexité pour prévenir l'accident de travail.

- Savoir reconnaître un risque, un dommage, une situation dangereuse, un danger.
- Savoir analyser un accident du travail et connaître la réglementation qui y est attachée
- S'initier à la méthode de l'arbre des causes pour remédier à la problématique de l'accident de travail

La prévention par la proposition de solutions amélioratives

- Savoir proposer une amélioration sans risque de détournement ou d'aggravation.
- Apprendre à communiquer avec la direction pour favoriser la mise en place de ces solutions
- Apprendre à communiquer avec le reste des salariés pour les impliquer dans la recherche de solutions.
- Apprendre à surmonter les objections et s'exprimer clairement.

Evaluation et validation

A l'issue de la formation, les stagiaires se voient délivrer une attestation de formation validant les compétences acquises,

Les points forts

- Apports de compétences en prévention des risques
- Formation animée par un juriste qui allie : apports juridiques, conseils pratiques, échanges, mises en situation, travaux pratiques, liens avec les autres instances représentatives du personnel, documentation riche et fournie ...

3 Jours

21 heures en présentiel

Réf. DP01

Travaux à effectuer en intersession

Consultez nos agences pour toute demande en région

www.competences-prevention.com

Pour joindre un conseiller 0810.900.960
inscription@competences-prevention.com

Les formations Associées

Devenir Acteur PRAP
Devenir membre du CHSCT